

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 708

14 mars 2015

SOMMAIRE

Accumalux Group S.A.	33941	FPI LUX S.A., SPF	33983
Aleman Cordero Galindo & Lee (Luxembourg) S.A.	33939	Horyzont Occidens S.A.	33943
April Software S.A.	33950	HTS Cap S.A.	33970
BGL BNP Paribas	33940	Marge S.A.	33955
BHL S.A.	33943	MGE Vancouver S.à r.l.	33947
Biomedic Laboratories Holding S.A.	33943	MGF Lux Holdings	33973
C.C. s.à r.l.	33953	Mizuho Alpine Fund	33946
CEP III Investments S.C.A.	33962	Modesta Investments S.à r.l.	33955
Chicago Mercantile Exchange Luxembourg S.à r.l.	33938	Nickel Grafton One S.à r.l.	33959
Cityfiduciaire S.à r.l.	33944	Olexco S.A.	33942
Clairbois S.A.	33944	Sasmat Theodule SCA	33941
Clickbus Indonesia Holding S.C.Sp.	33939	Sasoni S.A.	33938
Clickbus Malaysia Holding S.C.Sp.	33943	Savam Lux S.A.	33946
Colormac S.A.	33942	Silver Point Luxembourg Platform S.à r.l.	33982
Devos S.A.	33939	Singularity Holdings S.A.	33944
Devos S.à r.l.	33939	Sipam Participations S.A.	33945
Duemme Sicav	33942	Snake-One S.A.	33944
EATG Sàrl	33947	Société des Domaines Viti-Vinicoles S.A.	33945
Espalita S.A.	33941	Société Financière des Développements et des Recherches	33945
Exliquo Management S.à r.l.	33984	Sodexo Luxembourg S.A.	33945
F&C Management Luxembourg S.A.	33940	Solitulux S.A.	33946
Federal-Mogul Luxembourg S.à r.l.	33939	SOLUTYS Group S.A.	33946
Financière Ervacace Holding Company S.A.	33940	TS Invest S.A.	33956
Fjord AK S.à r.l.	33940	Vauban Strategies S.A.	33938

Sasoni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 90.214.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu au siège social sis au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, le 03 avril 2015 à 10 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et son approbation.
2. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes.
3. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2013.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
5. Divers.

SASONI S.A.

Référence de publication: 2015040103/545/17.

Vauban Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 93.825.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 avril 2015 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015035443/10/18.

Chicago Mercantile Exchange Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.200,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 150.917.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique en date du 29 janvier 2015:

1. La démission de Monsieur Mr. James E. Parisi, de son mandat de gérant de la Société, avec effet au 31 décembre 2014, a été acceptée;
2. La personne suivante a été nommée en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet au 31 décembre 2014 et pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Richard Bodnum, né dans l'Illinois, Etats-Unis d'Amérique, le 22 mai 1967, ayant son adresse professionnelle au 20 South Wacker Drive Chicago, Illinois, 60606, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 6 février 2015.

Référence de publication: 2015021597/19.

(150025622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Federal-Mogul Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 121.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015022564/9.

(150026205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Aleman Cordero Galindo & Lee (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 31.908.

*Dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés sous le numéro
L150022800*

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015024015/11.

(150027349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2015.

Clickbus Indonesia Holding S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 182.411.

En date du 1^{er} octobre 2014, le siège social de la Société a été transféré du 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg
au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet immédiat.

En conséquence, l'associé commandité et gérant de la Société, Clickbus (GP) S.à r.l. précité, a également déménagé
son siège social au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Clickbus Indonesia Holding S.C.Sp.

Référence de publication: 2015021598/14.

(150025058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Devos S.A., Société Anonyme,**(anc. Devos S.à r.l.).**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 11, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 136.923.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 9 avril 2015 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Directoire et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur les comptes sociaux de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014;
2. approbation des comptes sociaux annuels au 31 décembre 2014;
3. lecture du rapport consolidé de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2014;
4. affectation des résultats au 31 décembre 2014;
5. décharge aux Membres du Directoire, aux Membres du Conseil de Surveillance et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

LE DIRECTOIRE.

Référence de publication: 2015038950/10/20.

Financière Ervacace Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 28.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015022594/9.

(150027146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

F&C Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.163.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015022561/10.

(150026227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Fjord AK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 123.641.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de tous:

Qu'il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 février 2015 que:

1- Le siège social a été transféré du: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la foire au 8A, boulevard de la foire L-1528 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015022574/13.

(150027162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

BGL BNP Paribas, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 6.481.

Nous prions Mesdames et Messieurs les actionnaires de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, le jeudi 2 avril 2015 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration
2. Approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice 2014
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner aux administrateurs
5. Nominations statutaires
6. Divers

En application de l'article 27 des statuts de la banque, les actionnaires désireux d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions au plus tard pour le 27 mars 2015 aux guichets de la banque et de ses agences.

Les procurations devront être déposées au siège social au plus tard le 27 mars 2015.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015036709/22.

Espalita S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 90.779.

Par la présente, veuillez prendre note de la démission à compter de ce jour de la société Fidugec Sàrl, commissaire aux comptes de la société ESPALITA S.A. numéro d'immatriculation B 90779.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

FIDUGEÇ Sàrl

Didier GIRARD

Référence de publication: 2015021705/12.

(150025119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Sasmat Theodule SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 107.215.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 avril 2015 à 09.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil de Surveillance et du rapport du réviseur indépendant portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux membres du Conseil de Surveillance, au Gérant Commandité ainsi qu'au réviseur indépendant;
6. divers.

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE.

Référence de publication: 2015035444/10/18.

Accumalux Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, Allée de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 178.160.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi, 1^{er} avril 2015 à 10.30 heures au siège social à Kockelscheuer, Luxembourg, à l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'heure de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant à 15 heures 30 le deuxième jeudi du mois de mai.
2. Modification en conséquence du premier paragraphe de l'article 21 des statuts de la Société.
3. Adaptation du premier paragraphe de l'article 24 des statuts de la Société à l'article 42 de la Loi telle que modifiée par la loi du 28 juillet 2014 sur l'immobilisation des actions et parts au porteur afin de lui donner la teneur suivante: Art. 24 premier paragraphe «Pour faire partie de l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur devront, sept jours avant l'assemblée, faire connaître à la direction par écrit, le cachet de la poste faisant foi, le nombre et les numéros de leurs actions. Ils y seront admis sur la production d'un certificat de dépôt délivré par le dépositaire nommé conformément à la législation en vigueur.».

Pour prendre part à l'Assemblée Générale Extraordinaire, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 24 des statuts.

Kockelscheuer, le 02 mars 2015.

Le Conseil d'Administration .

Référence de publication: 2015037496/24.

Colormac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 64.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/02/2015.

Référence de publication: 2015022463/10.

(150026425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Olexco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 107.712.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015022963/11.

(150026825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Duemme Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 65.834.

Due to a lack of quorum, the extraordinary general meeting of the Company held on 11 March 2015 was not able to validly decide on the agenda. Thus the shareholders are hereby convened to attend the

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders (the "Meeting") to be held on *16 April 2015* at 10 a.m. (Luxembourg time) at the registered office of the Company to deliberate and vote on the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of Article 5 to insert the possibility of share division.
2. Amendment of Articles 6, 8, 10 and 22 in order to withdraw the references to share certificates.
3. Amendment of Article 12 to enlarge the case of the NAV suspension as per the new law of 17 December 2010 (i.e. cross-investments and master feeder structures).
4. Amendment of Article 18 to update the investments restrictions as per the new law dated 17 December 2010 as reflected in the prospectus.
5. Amendment of Article 24 in order to adapt the liquidation and merger processes to the laws and regulations deleting the process of publication in the newspapers as well as the related general meeting.
6. General amendment of the Articles of Incorporation to replace the references of the law of 10 December 2002 regarding undertakings for collective investment by references to the new law of 17 December 2010 regarding undertakings for collective investment.
7. General cosmetic and consistency amendments of the Articles of Incorporation.
8. Waiver of the French version of the Articles of Incorporation.

The Articles of Incorporation are available upon request at the registered office of the Company.

The reconvened Meeting may validly deliberate without any quorum, and resolutions will be passed with the consent of two-thirds of the votes cast.

Shareholders may vote in person or by proxy.

In order to attend the Meeting, the holders of bearer shares are required to deposit their share certificates five working days before the Meeting at the office of BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch, 33, rue de Gasperich, L-2085 Howald-Hesperange, Luxembourg, where Proxy Forms are available.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015040776/755/33.

BHL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 106.695.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société qui s'est tenue en date du 19 janvier 2015 que:

l'étude d'avocats DURO & GOEBEL établit à L-1325 Luxembourg 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommée dépositaire des actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015021574/13.

(150025249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Biomedic Laboratories Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 57.923.

Par la présente, je vous fais part de de ma démission en tant qu'administrateur de BIOMEDIC LABORATORIES, HOLDING S.A, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57923 avec effet immédiat.

I hereby inform you of my resignation as director of BIOMEDIC LABORATORIES HOLDING S.A registered with the Trade and Companies register of Luxembourg under number B 57923 with immediate effect.

Luxembourg, 15 July 2014.

Stéphane Lataste.

Référence de publication: 2015021576/13.

(150025348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Horizont Occidens S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 165.647.

—
Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 4 février 2015

En application de la loi du 28 juillet 2014, le conseil d'administration décide de nommer pour une durée indéterminée avec effet au 4 février 2015, Maître Arsène KRONSHAGEN, Avocat à la Cour, 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, en tant que dépositaire des actions au porteur émises par la Société.

La présente nomination pourra être révoquée pour juste motif ou sans motif.

Certifié sincère et conforme

Pour HORIZONT OCCIDENS S.A.

Référence de publication: 2015019693/14.

(150024025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Clickbus Malaysia Holding S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 182.419.

—
En date du 1^{er} octobre 2014, le siège social de la Société a été transféré du 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet immédiat.

En conséquence, l'associé commandité et gérant de la Société, Clickbus (GP) S.à r.l. précité, a également déménagé son siège social au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Clickbus Malaysia Holding S.C.Sp.

Référence de publication: 2015021599/14.

(150025725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Singularity Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R.C.S. Luxembourg B 163.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015023098/9.

(150026717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Snake-One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5241 Sandweiler, 45A, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 174.617.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015023106/10.

(150026605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Cityfiduciaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8064 Bertrange, 16, Cité Millewee.
R.C.S. Luxembourg B 43.250.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 décembre 2014

Suite à une cession de part sociale sous seing privé intervenue entre associés datée du 30 décembre 2014, la totalité des parts sociales émises par la société CITYFIDUCIAIRE S.à r.l. est détenue par:

- Monsieur Ajmal Aziz PERVEZ, master of business administration, demeurant à 4, rue de Bruxelles L-8223 Mamer.
- L'associé unique constate le changement d'adresse du gérant de la société, fixé au 4, rue de Bruxelles L-8223 Mamer.

Mamer, le 30 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

M. Pervez

Référence de publication: 2015021630/16.

(150025180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Clairbois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 122.977.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 Décembre 2014

Messieurs Camille Cigrang, Freddy Bracke, Michel Jadot et Madame Anne-Marie Grieder sont renommés administrateurs.

Madame Stanislava Kostova, comptable Audit et Finance, demeurant 1, rue Désiré Zahlen L-5942 Itzig est nommée administrateur.

Madame Marie-Reine Bernard est renommée commissaire aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Monsieur Camille Cigrang, administrateur, a comme nouvelle adresse 22, Franselei B-2950 Kapellen.

Monsieur Michel Jadot, administrateur, a comme nouvelle adresse 16, rue Notre Dame L-2240 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

A.M. Grieder / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015021631/19.

(150024959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Sipam Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 13.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015023099/9.

(150026121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Société Financière des Développements et des Recherches, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 24.699.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015023108/10.

(150026456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

S.D.V.V., Société des Domaines Viti-Vinicoles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 105.980.

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration de la Société du 4 février 2015 que:

- SG AUDIT S.à.r.l., R.C.S. Luxembourg B 75.908, ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée dépositaire des actions au porteur de Société des Domaines Viti-Vinicoles S.A., en abrégé S.D.V.V., conformément à l'article 42 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015023076/13.

(150026118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Sodexo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 17.620.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 décembre 2014

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 août 2015:

- Monsieur Michel CROISÉ, administrateur de sociétés, demeurant au 84, boulevard Louis Schmidt, B - 1040 Etterbeek, Belgique, Président et Administrateur-Délégué;

- Monsieur Marc PONCÉ, Directeur Général pour le Luxembourg, demeurant au 67, rue de l'Institut Molitor, B - 6717 Attert, Belgique;

- Monsieur Pierre HENRY, Directeur Général Europe Continentale, demeurant au 28, rue de Fallais, B - 4530 Villers Le Bouillet, Belgique;

- Monsieur Steven PANGBURN, Directeur Administratif et Financier Sodexo Europe Continentale, demeurant au 50, rue Danton, F - 92500 Rueil Malmaison, France.

- Monsieur Marc STAS, Directeur Administratif et Financier de Sodexo Belgique, demeurant à B -3090 Overijse, Hagaard, 13.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2015023112/22.

(150026157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Mizuho Alpine Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion du fonds commun de placement MIZUHO ALPINE FUND coordonné au 1^{er} janvier 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Hiroshi KAGEYAMA

Référence de publication: 2015039974/10.

(150044769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

Savam Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 1, Zone Industrielle Scheleck 1.

R.C.S. Luxembourg B 63.946.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 09 Février 2015 à 14 heures

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

- 1- L'Assemblée décide de modifier l'adresse du siège social de l'Administrateur United Savam S.A.
- Quartier des Pierrelles -F- 26240 Beausemblant

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2015023090/13.

(150026027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

SOLUTYS Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.480.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'administrateur unique de la Société datée du 10 février 2015 que Maître Cécile Hestin, avocat demeurant au 22 avenue de la Liberté - L-1930 Luxembourg a été nommé dépositaire agréé des titres au porteur de la Société, conformément à l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015023120/15.

(150026738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Solitulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.030.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 23/01/2015

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 23/01/2015 que:

- DMS & Associés S.à r.l inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B46477, ayant son siège social au 43, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg est nommé dépositaire des actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/02/2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015023118/16.

(150026558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

EATG Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 109.709,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.092.

—
Rectificatif du dépôt L140083846 du 21 mai 2014

Extrait du contrat de cessions des parts sociales portant sur la cession des parts sociales de la Société conclu le 11 mars 2011

Il résulte du contrat de cession des parts sociales de la Société conclu en date du 11 mars 2011 que:

- 73 parts sociales de classe B, 474 parts sociales de classe D, 73 parts sociales de classe E, 73 parts sociales de classe F, 73 parts sociales de classe G et 73 parts sociales de classe H, sont maintenant détenues par Monsieur Jonathan Barber demeurant à Peddars Way, GB-PE36 5LW, Kings Lynn, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2015.

EATG S. à r.l.

Référence de publication: 2015021681/17.

(150024979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

MGE Vancouver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.013.

—
In the year two thousand and fifteen, the thirteenth day of January.

The undersigned, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

Outlet Site Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2453 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 178.117,

here represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of the attached proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its proxy-holder, declared and requested the notary to act:

that the appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) MGE Vancouver S.à r.l., having its registered office at L-2453 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), 19, rue Eugène Ruppert, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 169.013 (the Company), incorporated by deed of the undersigned notary, on March 30, 2012, published in the Mémorial C number 1544 of June 20, 2012 and whose articles of association have been amended by deed of Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of the undersigned notary who last named remained depositary of the said deed, on July 21, 2014, published in the Mémorial C number 2674 of October 2, 2014, and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present meeting, the meeting waives the convening notices, the shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

Article 12.1 of the articles of association of the Company is amended and will have henceforth the following wording:

" Art. 12. Appointment of Managers.

12.1 The Company shall be managed by one or more managers (individually a Manager, collectively the Managers). The Managers need not be shareholders. If several Managers are appointed, they shall constitute the board of Managers (the Board) consisting of A Managers and of B Managers unless agreed otherwise by the shareholders. Each Manager shall be permitted to appoint another Manager as his or her proxy."

Third resolution

The following person is appointed as B Manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period:

- Mr. Robert Hessing, born on August 14, 1966 in Apeldoorn (The Netherlands), residing professionally at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Further to the appointment of Mr. Robert Hessing, pre-named, as B Manager of the Company, the composition of the board of managers is as follows:

A Managers:

- Mr. Brian McDade
- Mr. Emmanuel Cronier
- Mr. Stanley Shashoua
- Mr. Mark Epstein
- Mr. Simon John Johnston

B Managers:

- Mr. Joé Greis
- Mr. David Catala
- Mr. Hugo Froment
- Mr. Ludovic Trogliero
- Mr. Robert Hessing
- Ms. Miroslava Jassova

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 950.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing party, the proxy-holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le treizième jour du mois du janvier.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

Outlet Site Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège à L-2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.117,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration attachée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

que la comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée MGE Vancouver S.à r.l., ayant son siège à L-2453 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19, rue Eugène Ruppert, et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.013 (la Société), constituée par acte du notaire instrumentaire, le 30 mars 2012, publié au Mémorial C n° 1544 du 20 juin 2012 et dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement du notaire instrumentaire, lequel denier est resté dépositaire de la minute, le 21 juillet 2014, publié au Mémorial C n° 2674 du 2 octobre 2014,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à l'assemblée, l'assemblée renonce aux convocations d'usage, l'associée se considère valablement convoquée et déclare avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'article 12.1 des statuts de la Société se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 12. Nomination.**

12.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (individuellement un Gérant, et collectivement, les Gérants). Les Gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil) composé de Gérants de classe A et de Gérants de classe B, sauf s'il en a été convenu autrement par les associés. Chaque Gérant est autorisé à nommer un autre Gérant comme mandataire.".

Troisième résolution

La personne suivante est nommée comme Gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Robert Hessing, né le 14 août 1966 à Apeldoorn (Pays-Bas), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Suite à la nomination de Monsieur Robert Hessing, prénommé, comme Gérant de classe B, la composition du conseil de gérance est comme suit:

Gérants de classe A:

- Monsieur Brian McDade
- Monsieur Emmanuel Cronier
- Monsieur Stanley Shashoua
- Monsieur Mark Espstein
- Monsieur Simon John Johnston

Gérants de classe B:

- Monsieur Joé Greis
- Monsieur David Catala
- Monsieur Hugo Froment
- Monsieur Ludovic Trogliero
- Monsieur Robert Hessing
- Madame Miroslava Jassova

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ 950,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire de la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 janvier 2015. Relation GAC/2015/479. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015022894/131.

(150026988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

April Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 195.148.

STATUTS

L'an deux mil quinze, le vingt-trois février,
Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Cédric NANNI, informaticien, né à Longwy, France, le 07 juin 1971, demeurant à F-54720 Lexy, 2, rue Voltaire.

Ce comparant a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'il constitue entre eux:

Dénomination - Sièges - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «APRIL SOFTWARE S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers:

- Le développement et la vente de logiciels informatiques,
- L'achat et la vente de matériel électrique, électronique et informatique comprenant des licences et des softwares,
- Plus généralement toutes prestations se rapportant directement ou indirectement à l'informatique, ainsi que
- L'exploitation de marques, brevets, enseignes, licences dont elle est propriétaire ou non, sous forme de franchise, locations, redevances ou royalties et la mise en valeur de toutes autres marques, brevets, enseignes ou licences.

Elle a encore pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement, la mise en valeur et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ses affaires.

Elle pourra emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle pourra également se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

En général, elle pourra réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Elle pourra de même conclure toute convention de collaboration, de rationalisation, d'association ou autres avec toute société ayant un objet similaire ou connexe au sien ou dont l'objet serait de nature à développer, même indirectement, la réalisation du sien.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par cent actions (100) d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (€ 310,-).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et les conditions que la loi permet, racheter ses propres actions.

Toute action est indivisible, la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social ou en tout autre endroit à préciser dans les convocations, le 1^{er} lundi du mois de juin.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 7. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants, sauf les majorités spéciales légalement requises.

Art. 8. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout porteur d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. En présence d'actions au porteur les convocations sont faites par annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 9. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la première signature.

Art. 11. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) qui aura (auront) pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et qui représentera (représenteront) la société en justice.

Art. 13. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs dont obligatoirement la signature du délégué du conseil, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 14. Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période

prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Art. 19. Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale ordinaire se tiendra en l'année 2016.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

M. Cédric NANNI	100 actions
TOTAL:	100 actions

Les actions de la société ont été libérées en espèces par l'actionnaire à concurrence de 48%, de sorte que le montant de quatorze mille huit cent quatre-vingt Euros (€ 14.880,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement, et qu'en outre ces conditions sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

En outre, les comparants ont été informés que la société ne pourra passer des actes de commerce qu'après avoir obtenu les autorisations administratives y relatives.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que se soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.200,-.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et il certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Immobilisation des actions et des titres au porteur

Le comparant reconnaît avoir été rendu attentif par le notaire instrumentaire aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et des parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Assemblée constitutive

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un.

2. Le nombre des commissaires est fixé à un.

3. Est/Sont appelé(s) aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six années:

Monsieur Cédric NANNI, informaticien, né à Longwy, France, le 07 juin 1971, demeurant à F-54720 Lexy, 2, rue Voltaire.

4. Est appelé(e) aux fonctions de commissaire pour une durée de six ans:

Madame Marie-Hélène BOULANGER, Risk Manager, née à Verdun, France, le 25 mai 1969, demeurant à F-54720 Lexy, 2, rue Voltaire.

5. L'adresse de la société est fixée à L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont à la charge de la société, le fondateur en étant débiteur solidaire.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, qui s'est fait connaître du notaire par ses nom, prénom usuel et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: C. NANNI, C. MINES.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils 1, le 26 février 2015. Relation: 1LAC/2015/5928. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015038401/182.

(150043737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

C.C. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5471 Wellenstein, 1, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 195.155.

— STATUTS

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq février,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Adnan HADZIC, indépendant, né à Zenica, Bosnie Herzégovine, le 05 mars 1983, demeurant à L-1953 Luxembourg, 16, rue Abbé François Lascombes.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «C.C. s.à r.l.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Wellenstein.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction intérieure (placo-plâtre, peinture, parquet, etc...)

Elle pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Dans le cadre de son activité, elle pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie, se porter caution pour d'autres personnes physiques ou morales, le tout sous réserve des dispositions légales afférentes.

D'une façon générale, la société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières, financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois

quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cent Euros (EUR 1.100,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présente-ment fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites par l'associé unique Monsieur Adnan HADZIC préqualifié.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil quinze.

Assemblée générale

Le fondateur prénommé, détenant l'intégralité des parts sociales, s'est constitué en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le siège social est fixé à L-5471 Wellenstein, 1, rue de l'Eglise.

2) La société sera gérée par deux gérants:

Gérant administratif: Monsieur Adnan HADZIC, indépendant, né à Zenica, Bosnie Herzégovine, le 05 mars 1983, demeurant à L-1953 Luxembourg, 16, rue Abbé François Lascombes.

Gérant technique: Monsieur Rolf BIELEN, indépendant, né à Hermeskeil, Allemagne, le 04 avril 1944, demeurant à D-54329 Konz, 12, Robert-Koch Strasse.

3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Note: M. Rolf BIELEN, ci-avant, se déclare d'accord à accepter les fonctions de gérant technique.

Signé: A. Hadzic, C. Mines.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils 1, le 26 février 2015. Relation: 1LAC/2015/5939. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015038462/108.

(150043760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Marge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.422.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 02 février 2015.

Luisella MORESCHI.

Référence de publication: 2015022873/10.

(150026244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Modesta Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.589.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 11 juillet 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle de M. Roeland DE GRAAF, gérant de catégorie B et de M. Hans DE GRAAF, gérant de catégorie A, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *MODESTA INVESTMENTS S.à r.l.*

Un mandataire

Référence de publication: 2015022901/16.

(150026610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

TS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.713.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of March,

Before the undersigned, Maître Henri BECK, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

is held:

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TS Invest S.A., a public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS) under number B 123.713 (the Company).

The Company was incorporated on December 20, 2006, pursuant to a deed drawn up by Henri Hellinckx, then notary resident in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 437, page 20933 of March 23, 2007. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended on August 31, 2007 pursuant to a deed drawn up by Martine SCHAEFFER, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial under number 2293, page 110040 on October 12, 2007.

The Meeting is chaired by Frédéric FRANCKX, lawyer, residing professionally at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Gery BOUWMAN, lawyer, residing professionally at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Séamus MCCALLION, lawyer, residing professionally at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meeting's officers having thus been appointed, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the sole shareholder is present and the number of its shares is shown on an attendance list; said attendance list is signed by the sole shareholder, the Meeting's officers and the notary and will be registered together with this deed.

II. That no convening notice was necessary due to the fact that the sole shareholder declares that he had full knowledge of the agenda of the Meeting prior to the Meeting and that he waives the convening notice.

III. That the Meeting is thus regularly constituted and may deliberate and decide on all items of the agenda.

IV. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Acknowledgement of the joint merger proposal providing for the absorption of the Company by its 100% mother company HTS Cap S.A. a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme) (HTS Cap);

2. Acknowledgement that all the documents required by articles 267 and 278 of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, have been deposited at the Company's registered office or its website for due inspection by the sole shareholder at least one month before the date of the general meeting of the sole shareholder of the Company resolving on the joint draft merger terms;

3. Approval of the joint merger proposal and decision to carry out the merger by way of the absorption of the Company by HTS Cap; acknowledgment that from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of HTS Cap as from January 1, 2015; acknowledgment of the effective date of the merger between parties and of the date of enforceability of the merger towards third parties;

4. Granting of all powers to any member of the Company's board of directors and to any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg SARL, acting individually, with full power of substitution, to execute any documents and perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the merger; and

5. Any other business.

V. That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting notes that it has been acquainted with the joint merger proposal dated January 29, 2015, published in the Mémorial, N°-285 of February 4, 2015 (the Joint Merger Proposal), in accordance with article 262 of the law of August 15, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and providing for the absorption of the Company by its 100% mother company HTS Cap, a public company limited by shares (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS) under number B 85.702 (the Acquiring Company and together with the Company, the Merging Companies or individually, a Merging Company).

Second resolution

The Meeting acknowledges that the Joint Merger Proposal and the Merging Companies' annual accounts and annual reports, to the extent such reports were required by law, of the last three financial years have been deposited at the Company's registered office at least one month before the date hereof in order to allow it to review them. The Meeting further acknowledges that the shareholders of each Merging Company have unanimously waived the requirement of an interim balance sheet and the obligation to inform the shareholders of any major changes in the assets and liabilities.

A certificate attesting the deposit of said documents, duly signed by an authorised representative of the Company, and an unanimous waiver of the interim balance sheet and the obligation to inform the shareholders of any major changes in the assets and liabilities will remain attached to the present deed.

Third resolution

The Meeting resolves to approve the Joint Merger Proposal and to carry out the merger by way of the Company's absorption by the Acquiring Company, in accordance with the conditions detailed in the Joint Merger Proposal. The Meeting acknowledges (i) the Company's dissolution without liquidation as per the effective date by way of transfer at book value of all the Company's assets and liabilities to the Acquiring Company, all in accordance with the Joint Merger Proposal and (ii) the cancellation of the Company's shares held by the Acquiring Company as a consequence of the merger.

The Meeting finally acknowledges (i) that, for accounting purposes, the Company's operations will be treated as having been carried out on behalf of the Acquiring Company as from January 1, 2015, (ii) that the merger takes effect between the Merging Companies on the date of the concurring general meetings of the shareholders of the Merging Companies approving the merger and is enforceable towards third parties after the publication in the Mémorial of the minutes of the general meetings of the Merging Companies' shareholders approving the merger.

For the avoidance of doubt, all the intellectual property rights of the Company are hereby transferred to the Acquiring Company. The Meeting acknowledges that according to article 274 (2) of the Law, the transfer of intellectual property rights will only be enforceable towards third parties upon the completion of all formalities that need to be taken pursuant to the specific laws governing such rights and that such formalities should be completed within 6 months after the general meetings of the shareholders of the Merging Companies have approved the merger. Therefore, the Meeting appoints any director of the Acquiring Company to proceed with any formalities required to enforce the transfer of all the intellectual property rights of the Company to the Acquiring Company pursuant to this merger.

Fourth resolution

The Meeting grants all powers to any member of the Company's board of directors and to any lawyer and employee of Loyens & Loeff Luxembourg SARL, acting individually, with full power of substitution, to execute any documents and perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the merger.

Declaration

The undersigned notary certifies, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and the validity of the legal acts and formalities required of the Company and of the Joint Merger Proposal.

There being no further business, the Meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Meeting's officers and the sole shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinquième jour de mars,

par-devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue:

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de TS Invest S.A., une société anonyme dont le siège social se situe au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 123.713 (la Société).

La Société a été constituée le 20 décembre 2006, suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire en ce temps de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 437, page 20933 du 23 mars 2007. Depuis, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 31 août 2007, suivant acte reçu par Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2293, page 110040 du 12 octobre 2007.

L'Assemblée est présidée par Frédéric FRANCKX, avocat, demeurant professionnellement au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président nommé Gery BOUWMAN, avocat, demeurant professionnellement au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée nomme Séamus MCCALLION, avocat, demeurant professionnellement au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme secrétaire.

Le bureau de l'Assemblée ayant été formé, le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'actionnaire unique est présent et le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire unique, le bureau de l'Assemblée et par le notaire, et sera enregistrée avec le présent acte.

II. Qu'aucune convocation n'était nécessaire dans la mesure où l'actionnaire unique déclare avoir été pleinement au courant de l'ordre du jour de l'Assemblée avant celle-ci, et déclare renoncer aux formalités de convocation.

III. Que l'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer et décider sur les points de son ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Prise d'acte du projet commun de fusion prévoyant l'absorption de la Société par sa société mère la détenant à 100% HTS Cap S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois (HTS Cap);

2. Prise d'acte que tous les documents requis en conformité avec les articles 267 et 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été déposés au siège social de la Société ou publiés sur son site internet pour que l'actionnaire unique puisse en prendre connaissance au moins un mois avant la date de réunion de l'assemblée générale de l'actionnaire unique de la Société appelée à se prononcer sur le projet commun de fusion;

3. Approbation du projet commun de fusion et décision d'accomplir la fusion par absorption de la Société par HTS Cap; prise d'acte que, d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elles avaient été accomplies pour le compte de HTS Cap à compter du 1^{er} janvier 2015; prise d'acte de la date effective de la réalisation de la fusion entre les parties et de la date de prise d'effet de la fusion à l'égard des tiers; et

4. Divers.

V. Que l'Assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée note qu'elle a pris connaissance du projet commun de fusion daté du 29 janvier 2015, publié au Mémorial, N°-285 daté du 4 février 2015 (le Projet Commun de Fusion) conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et prévoyant l'absorption de la Société par sa société mère la détenant à 100% HTS Cap, une société anonyme constituée et existant selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.702 (la Société Absorbante et ensemble avec la Société, les Sociétés qui Fusionnent ou individuellement une Société qui Fusionne).

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte que le Projet Commun de Fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion annuels, dans la mesure où lesdits rapports sont exigés par la loi, des trois derniers exercices sociaux des Sociétés qui Fusionnent ont été déposés au siège social de la Société pour que les actionnaires puissent en prendre connaissance au moins un mois avant la date des présentes. L'Assemblée prend en outre acte que les actionnaires de chaque Société qui Fusionne ont unanimement renoncé à l'exigence d'un bilan intérimaire ainsi qu'à l'obligation d'informer les actionnaires de tout changement majeur intervenu dans l'actif et le passif.

Un certificat attestant le dépôt desdits documents, dûment signé par un représentant autorisé de la Société, ainsi que la renonciation unanime au bilan intérimaire et à l'obligation d'informer les actionnaires de tout changement majeur intervenu dans l'actif et le passif, resteront annexés au présent acte.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le Projet Commun de Fusion et d'accomplir la fusion par voie d'absorption de la Société par la Société Absorbante, conformément aux conditions détaillées dans le Projet Commun de Fusion. L'Assemblée prend acte (i) de la dissolution sans liquidation de la Société à la date de prise d'effet par le transfert, à la valeur comptable, de tous les actifs et passifs de la Société à la Société Absorbante, en conformité avec le Projet Commun de Fusion et (ii) de l'annulation, comme conséquence de la fusion, des actions détenues par la Société Absorbante dans la Société.

L'Assemblée prend finalement acte (i) que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme si elles avaient été accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1^{er} janvier 2015, (ii) que la fusion prend effet entre les Sociétés qui Fusionnent à la date des assemblées générales concordantes des actionnaires des Sociétés qui Fusionnent décidant de la fusion et ne produit ses effets à l'égard des tiers qu'après la publication au Mémorial des procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires des Sociétés qui Fusionnent décidant de la fusion.

Pour lever toute ambiguïté, tous les droits de propriété intellectuelle de la Société sont par les présentes transférés à la Société Absorbante. L'Assemblée reconnaît que conformément à l'article 274 (2) de la Loi, le transfert des droits de propriété intellectuelle n'est opposable aux tiers, qu'une fois accomplies toutes les formalités nécessaires prévues par les lois spéciales régissant lesdits droits de propriété intellectuelle, et que ces formalités doivent être accomplies dans un délai de six (6) mois à compter des assemblées générales des actionnaires des Sociétés qui Fusionnent décidant de la fusion. Par conséquent, l'Assemblée désigne tout administrateur de la Société Absorbante à l'effet d'accomplir toute formalité exigée pour procéder au transfert à la Société Absorbante de tous les droits de propriété intellectuelle de la Société, conformément à la présente fusion.

Quatrième résolution

L'Assemblée donne tous les pouvoirs à tout membre du conseil d'administration de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg SARL, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin de signer tout document et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la fusion.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément à l'article 271(2) de la Loi, avoir vérifié, et atteste l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société, ainsi que du Projet Commun de Fusion.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est ajournée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le bureau et le mandataire de l'actionnaire unique.
Signé: F. FRANCKX, G. BOUWMAN, S. MCCALLION, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher, Actes Civils, le 09 mars 2015. Relation: GAC/2015/1914. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015039429/194.

(150044685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

Nickel Grafton One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.682.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 192.274.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of January.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholder of «Nickel Grafton One Sà r.l.», a «société à responsabilité limitée» (the «Company»), having its registered office at 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 192.274, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, enacted on the 24th day of November 2014, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 3897 of 16th December 2014.

There appeared,

- Nickel Grafton SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 187.379, having its registered office at 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500;-) («Nickel»),

here represented by Mr Gianpiero Saggi, private employee, professionally residing at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal.

(the «Sole Shareholder»),

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, have requested the undersigned notary to state that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of three million six hundred seventy thousand euros (EUR 3,670,000.-) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to three million six hundred eighty-two thousand five hundred euros (EUR 3,682,500.-), by the creation and the issuance of three million six hundred seventy thousand (3,670,000) new shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each;

2. Subscription of three million six hundred seventy thousand (3,670,000) newly issued shares by Nickel Grafton SARL and paying up for these shares by a contribution in cash of three million six hundred seventy thousand euros (EUR 3,670,000.-);

3. Subsequent amendment of article 6 of the by-laws in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the Sole Shareholder decides what follows:

First resolution

It is decided to increase the share capital of the Company by an amount of three million six hundred seventy thousand euros (EUR 3,670,000.-) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to three million six hundred eighty-two thousand five hundred euros (EUR 3,682,500.-) and to create and issue in this respect three million six hundred seventy thousand (3,670,000) new shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

It is decided to issue three million six hundred seventy thousand (3,670,000) new shares of the Company to be subscribed by Nickel, represented as stated above and fully paid-up by a contribution in cash, so that the amount of three million six hundred seventy thousand euros (EUR 3,670,000.-) is from now on at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary by a bank certificate, that states it expressly.

Subscription and Payment

Thereupon intervene the afore named company Nickel, here represented by Mr Gianpiero Saddi, prenamed, by virtue of a proxy being here annexed;

declared to subscribe to the three million six hundred seventy thousand (3,670,000) new shares and to have them fully paid-up by payment in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of three million six hundred seventy thousand euros (EUR 3,670,000.-) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the Article six of the Articles of Association to read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at three million six hundred eighty-two thousand five hundred euros (EUR 3,682,500.-) represented by three million six hundred eighty-two thousand five hundred (3,682,500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

As a consequence, the article 6 of the Articles of Association is restated accordingly.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about three thousand six hundred euros (EUR 3,600.-).

There being no further business, the meeting is closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the year and day first written above.

The document having been read to the proxy-holders of the appearing parties, who are known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said proxy-holders signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huit janvier.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Nickel Grafton One S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 192.274, constituée suivant acte du notaire Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 24 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 3897 du 16 décembre 2014.

A comparu:

- Nickel Grafton SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 22, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 187.379 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) («Nickel»),

ici représentés par Monsieur Gianpiero Saddi, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé.

(l'«Associé Unique»),

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Le comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trois millions six cent soixante-dix mille euros (EUR 3.670.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trois millions six cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 3.682.500,-), par la création et l'émission de trois millions six cent soixante-dix mille (3.670.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Souscription de trois millions six cent soixante-dix mille (3.670.000,-) parts sociales nouvellement émises par Nickel Grafton SARL et paiement de ces parts sociales par une contribution en espèces de trois millions six cent soixante-dix mille euros (EUR 3.670.000,-).

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

Après approbation de ce qui précède, il a été décidé ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois millions six cent soixante-dix mille euros (EUR 3.670.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trois millions six cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 3.682.500,-), par la création et l'émission de trois millions six cent soixante-dix mille (3.670.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'admettre à la souscription des trois millions six cent soixante-dix mille (3.670.000) nouvelles parts sociales l'associé Nickel,

représenté comme indiqué ci-dessus et entièrement libérées par une contribution en espèces de sorte que la somme de trois millions six cent soixante-dix mille euros (EUR 3.670.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Intervention - Souscription - Libération

Intervient ensuite le souscripteur Nickel, nommé précédemment, représenté par Monsieur Gianpiero Saddi, pré-nommé, en vertu d'une procuration ci-attachée;

Lequel déclare souscrire aux trois millions six cent soixante-dix mille (3.670.000,-) parts nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de trois millions six cent soixante-dix mille euros (EUR 3.670.000,-) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions six cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 3.682.500,-) représenté par trois millions six cent quatre-vingt-deux mille cinq cents (3.682.500) parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires»

33962

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement à trois mille six cents euros (EUR 3.600.-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits mandataires ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 2 février 2015. 2LAC/2015/2314. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Référence de publication: 2015022913/145.

(150026766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

CEP III Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.769.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty third day of February,
Before Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,
was held:

an extraordinary general meeting of shareholders of CEP III Investments S.C.A., (the "Company") a société en commandite par actions having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the Maître Joseph Elvinger on December 22, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 23rd March 2007 under number 444, which articles of incorporation have last been amended pursuant to a deed of the Me Jean-Paul MEYERS, notary in Rambrouch, dated December 17, 2014, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated February 9, 2015 under number 344.

The meeting was presided by Ms Eva Prekub, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, (the "Chairman"),

The Chairman appointed as secretary Mrs Fatima Lahmer, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer, Ms Christelle Frank, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The board of the meeting then drew up the attendance list, which, after having been signed *ne varietur* by the holder (s) of the powers of attorney representing the shareholders, will remain attached to the present minutes together with said powers of attorney in order to be registered together with the deed.

The Chairman declared that:

I. The shareholders representing the full amount of the share capital were present or validly represented at the shareholders' meeting. The shareholders could thus validly deliberate and decide on all subjects on the agenda.

II. The agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of one million four hundred forty four thousand four hundred eighty one Euros (EUR 1,444,481.00) so as to bring it from its current amount of twenty million six hundred thousand eight hundred forty four Euros (EUR 20,600,844) down to nineteen million one hundred fifty six thousand three hundred sixty three Euros (EUR 19,156,363) by cancellation of one million four hundred forty four thousand four hundred eighty one (1,444,481) ordinary shares of Class K of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

2. Approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty six thousand eight hundred thirty one Euros (EUR 126,831.00) so as to bring it from its current amount of nineteen million one hundred

fifty six thousand three hundred sixty three Euros (EUR 19,156,363) down to nineteen million twenty nine thousand five hundred thirty two Euros (EUR 19,029,532) by cancellation of one hundred twenty six thousand eight hundred thirty one (126,831) ordinary shares of Class R of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

3. Approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of two hundred seven thousand nine hundred sixty two Euros (EUR 207,962.00) so as to bring it from its current amount of nineteen million twenty nine thousand five hundred thirty two Euros (EUR 19,029,532) down to eighteen million eight hundred twenty one thousand five hundred seventy Euros (EUR 18,821,570) by cancellation of two hundred seven thousand nine hundred sixty two (207,962) ordinary shares of Class J of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

4. Acknowledgement of a share redemption, and approval of a decrease of the share capital of the Company by an amount of three hundred fifty four thousand two hundred thirty six Euros (EUR 354,236) so as to bring it from its current amount of eighteen million eight hundred twenty one thousand five hundred seventy Euros (EUR 18,821,570) down to eighteen million four hundred sixty seven thousand three hundred thirty four Euros (EUR 18,467,334) by cancellation of three hundred fifty four thousand two hundred thirty six (354,236) self-held Class O ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each;

5. Amendment of article 6 of the Company's articles of association to reflect the capital decreases;

6. Granting of authorization to any one manager of the general partner of the Company, to carry out any action necessary or incidental in relation to the record the above decreases of capital of the company in the shareholders' register of the Company;

7. Miscellaneous.

Then the extraordinary general meeting after deliberation takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of one million four hundred forty four thousand four hundred eighty one Euros (EUR 1,444,481) so as to bring it from its current amount of twenty million six hundred thousand eight hundred forty four Euros (EUR 20,600,844) down to nineteen million one hundred fifty six thousand three hundred sixty three Euros (EUR 19,156,363) by cancellation of one million four hundred forty four thousand four hundred eighty one (1,444,481) ordinary shares of Class K of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to one hundred forty four thousand four hundred forty eight Euros and ten Cents (EUR 144,448.10).

The extraordinary general meeting resolves to allocate the corresponding capital decrease price of one million five hundred eighty eight thousand nine hundred twenty nine Euros and ten Cents (EUR 1,588,929.10) to the other reserves of the Company as follows:

Shareholder	Number of K shares cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Impact on other reserves account (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-256 797	-256 797,00	-25 679,70	282 476,70
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-192 600	-192 600,00	-19 260,00	211 860,00
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-192 600	-192 600,00	-19 260,00	211 860,00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-320 994	-320 994,00	-32 099,40	353 093,40
Altamar Buyout Global II, FCR	-97 069	-97 069,00	-9 706,90	106 775,90
Altamar Buyout Global III, FCR	-76 269	-76 269,00	-7 626,90	83 895,90
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-308 152	-308 152,00	-30 815,20	338 967,20
Total	-1 444 481	-1 444 481,00	-144 448,10	1 588 929,10

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty six thousand eight hundred thirty one (EUR 126,831) so as to bring it from its current amount of nineteen million one hundred fifty six thousand three hundred sixty three Euros (EUR 19,156,363) down to nineteen million twenty nine thousand five hundred thirty two Euros (EUR 19,029,532) by cancellation of one hundred twenty six thousand eight hundred thirty one (126,831) ordinary shares of Class R of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to twelve thousand six hundred eighty three Euros and ten Cents (EUR 12,683.10).

The extraordinary general meeting resolves to allocate the corresponding capital decrease price of one hundred thirty nine thousand five hundred fourteen Euros and ten Cents (EUR 139,514.10) to the other reserves of the Company as follows:

Shareholder	Number of R shares cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Impact on other reserves account (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-22 548	-22 548,00	-2 254,80	24 802,80
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-16 911	-16 911,00	-1 691,10	18 602,10
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-16 911	-16 911,00	-1 691,10	18 602,10
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-28 184	-28 184,00	-2 818,40	31 002,40
Altamar Buyout Global II, FCR	-8 523	-8 523,00	-852,30	9 375,30
Altamar Buyout Global III, FCR	-6 697	-6 697,00	-669,70	7 366,70
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-27 057	-27 057,00	-2 705,70	29 762,70
Total	-126 831	-126 831,00	-12 683,10	139 514,10

Third Resolution

The extraordinary general meeting resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of two hundred seven thousand nine hundred sixty two Euros (EUR 207,962.00) so as to bring it from its current amount of nineteen million twenty nine thousand five hundred thirty two Euros (EUR 19,029,532) down to eighteen million eight hundred twenty one thousand five hundred seventy Euros (EUR 18,821,570) by cancellation of two hundred seven thousand nine hundred sixty two (207,962) ordinary shares of Class J of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to twenty thousand seven hundred ninety six Euros and twenty Cents (EUR 20,796.20).

The extraordinary general meeting resolves to allocate the corresponding capital decrease price of two hundred twenty eight thousand seven hundred fifty eight Euros and twenty Cents (EUR 228,758.20) to the other reserves of the Company as follows:

Shareholder	Number of J shares cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Impact on other reserves account (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-36 971	-36 971,00	-3 697,10	40 668,10
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-27 728	-27 728,00	-2 772,80	30 500,80
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-27 728	-27 728,00	-2 772,80	30 500,80
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-46 215	-46 215,00	-4 621,50	50 836,50
Altamar Buyout Global II, FCR	-13 975	-13 975,00	-1 397,50	15 372,50
Altamar Buyout Global III, FCR	-10 980	-10 980,00	-1 098,00	12 078,00
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-44 365	-44 365,00	-4 436,50	48 801,50
Total	-207 962	-207 962,00	-20 796,20	228 758,20

Fourth Resolution

The extraordinary general meeting resolves to acknowledge that, on or around the date hereof, the Company redeems three hundred fifty four thousand two hundred thirty six (354,236) Class O ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each at fair market value for an amount of four million one hundred thirty-nine thousand six hundred eighty-eight Euros (EUR 4,139,688). The extraordinary general meeting now resolves (i) to decrease the share capital of the Company by an amount of three hundred fifty four thousand two hundred thirty six Euros (EUR 354,236) so as to bring it from its current amount of eighteen million eight hundred twenty one thousand five hundred seventy Euros (EUR 18,821,570) down to eighteen million four hundred sixty seven thousand three hundred thirty four Euros (EUR 18,467,334) by cancellation of three hundred fifty four thousand two hundred thirty six (354,236) self-held Class O ordinary shares of the Company of one Euro (EUR 1) of nominal value each and (ii) to reduce a corresponding portion of the legal reserve amounting to thirty five thousand four hundred twenty three Euros and sixty Cents (EUR 35,423.60).

In compliance with article 49-8, paragraph 5), of the Law on Commercial Companies of August 10, 1915, as amended, any amount allocated to the special reserve by virtue of the former self-holding of the shares hereby cancelled shall now be distributable to the shareholders.

The extraordinary general meeting resolves that (i) the difference between the book value of the redeemed shares (ie nominal value increased by the legal reserve) and the redemption price, ie three million seven hundred fifty thousand twenty eight Euros and forty Cents (EUR 3,750,028.40) will be paid out of the other reserves of the Company and (ii)

the corresponding redemption price of four million one hundred thirty nine thousand six hundred eighty eight Euros (EUR 4,139,688.00) will be credited to the shareholders' payables as follows:

Shareholder	Number of O shares cancelled	Corresponding nominal value (in EUR)	Corresponding legal reserve (in EUR)	Impact on other reserves account (in EUR)	Redemption price (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel					
Vie SA	-62 975	-62 975,00	-6 297,50	-666 672,00	735 944,50
Assurances du Crédit Mutuel					
Vie S.A.M.	-47 231	-47 231,00	-4 723,10	-500 004,00	551 958,10
Assurances du Crédit Mutuel IARD . . .	-47 231	-47 231,00	-4 723,10	-500 004,00	551 958,10
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-78 720	-78 720,00	-7 872,00	-833 339,40	919 931,40
Altamar Buyout Global II, FCR	-23 805	-23 805,00	-2 380,50	-252 002,00	278 187,50
Altamar Buyout Global III, FCR	-18 704	-18 704,00	-1 870,40	-198 001,00	218 575,40
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-75 570	-75 570,00	-7 557,00	-800 006,00	883 133,00
Total	-354 236	-354 236,00	-35 423,60	-3 750 028,40	4 139 688,00

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the extraordinary general meeting resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“Art. 6. The Company has a subscribed capital of eighteen million four hundred sixty seven thousand three hundred thirty four Euros (18,467,334) consisting in one (1) A management share, two hundred ninety eight thousand six hundred fifty one (298,651) Class B ordinary shares, two hundred eighty eight thousand seven hundred eighteen (288,718) Class C ordinary shares, nineteen thousand five hundred eighty six (19,586) Class D ordinary shares, one million four hundred fifty five thousand two hundred ninety seven (1,455,297) Class E ordinary shares, eleven thousand seven hundred sixty six (11,766) Class G ordinary shares, sixty seven thousand three hundred twenty five (67,325) Class H ordinary shares, two million fifty six thousand four hundred nineteen (2,056,419) Class I ordinary shares, one million nine hundred fifteen thousand seven hundred forty one (1,915,741) Class J ordinary shares, seventeen (17) Class K ordinary share, one million nine hundred thirty eight thousand three hundred ninety three (1,938,393) Class L ordinary shares, two million two hundred forty one thousand eight hundred fifty seven (2,241,857) Class M ordinary shares, four hundred sixty one thousand four hundred sixty seven (461,467) Class N ordinary shares, three hundred sixty six thousand three hundred eighty four (366,384) Class O ordinary shares, one million fifty three thousand eight hundred eighty eight (1,053,888) Class P ordinary shares, nine hundred sixty three thousand three hundred twenty eight (963,328) Class Q ordinary shares, six hundred thirty eight thousand four hundred twelve (638,412) Class R ordinary shares, one million five hundred thirteen thousand one hundred six (1,513,106) Class S ordinary shares, four hundred thirty one thousand eight hundred sixty seven (431,867) Class T ordinary shares, one million twelve thousand one hundred twenty seven (1,012,127) Class U ordinary shares, eight hundred seventeen thousand six hundred sixty three (817,663) Class V ordinary shares, nine hundred fifteen thousand five hundred ninety one (915,591) Class W ordinary shares, all in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. The Class B, Class C, Class D, Class E, Class G, Class H, Class I, Class J, Class K, Class L, Class M, Class N, Class O, Class P, Class Q, Class R, Class S, Class T, Class U, Class V and Class W ordinary shares together with the ordinary shares of other classes which may be issued in the future shall be referred to as the «Ordinary Shares». The Ordinary Shares and the Management Share are hereafter together referred to as a «share» or the «shares».”

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolves to grant an authorization to any one manager of the general partner of the Company, to carry out any action necessary or incidental in relation to the record of the above increases and decreases of capital of the Company in the shareholders' register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Power

The above appearing parties hereby give power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties

and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing. In case of divergences between the amounts in numbers, and those written in full words, the latter will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie:

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CEP III Investments S.C.A., (la «Société») une société en commandite par actions, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg constituée par acte de Maître Joseph Elvinger en date du 22 décembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations en date du 23 mars 2007 sous le numéro 444, lesquels statuts ont été dernièrement modifié par acte de Me Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch en date du 17 décembre 2014 et publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations en date du 9 février 2015 sous le numéro 344.

L'assemblée est présidée par, Madame Eva Prekub ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (le «Président»).

Le président nomma en qualité de secrétaire Madame Fatima Lahmer, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christelle Frank, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée des actionnaires établit ensuite la liste de présence, qui, après avoir été signée ne varietur par les détenteurs de procurations représentant les associés, restera attachée au présent procès-verbal avec lesdites procurations.

Le Président déclara que:

I. Les actionnaires représentant la totalité du capital social sont présents ou valablement représentés à l'assemblée des actionnaires. L'assemblée des actionnaires pourra donc valablement délibérer et voter concernant tous les points de l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour est le suivant:

Agenda:

1. Approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant d'un million quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-un Euros (EUR 1,444,481.00) pour l'amener de son montant actuel de vingt millions six cent mille huit cent quarante-quatre Euros (EUR 20.600.844) à dix-neuf millions cent cinquante- six mille trois cent soixante-trois Euros (EUR 19,156,363) par annulation d'un million quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-un (1,444,481) actions ordinaires de Classe K de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune;

2. Approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de cent vingt-six mille huit cent trente et un Euros (EUR 126,831) pour l'amener de son montant actuel dix-neuf millions cent cinquante- six mille trois cent soixante-trois Euros (EUR 19,156,363) à dix-neuf millions vingt-neuf mille cinq trente-deux Euros (EUR 19,029,532) par annulation de cent vingt-six mille huit cent trente et un (126,831) actions ordinaires de Classe R de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune;

3. Approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de deux cent sept mille neuf cent soixante-deux Euros (EUR 207,962) pour l'amener de son montant actuel de dix-neuf millions vingt-neuf mille cinq trente-deux Euros (EUR 19,029,532) à dix-huit millions huit cent vingt et un mille cinq cent soixante-dix Euros (EUR 18,821,570) par annulation de deux cent sept mille neuf cent soixante-deux (207,962) actions ordinaires de Classe J de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune;

4. Reconnaissance d'un rachat d'actions, et approbation d'une réduction du capital social de la Société pour un montant de trois cent cinquante-quatre mille deux cent trente-six Euros (EUR 354,236) pour l'amener de son montant actuel de dix-huit millions huit cent vingt et un mille cinq cent soixante-dix Euros (EUR 18,821,570) à dix-huit millions quatre cent soixante-sept mille trois cent trente-quatre Euros (EUR 18,467,334) par annulation de trois cent cinquante-quatre mille deux cent trente-six (354,236) actions ordinaires auto-détenues de Classe O de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune;

5. Modification de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les réductions de capital;

6. Autorisation à accorder à tout gérant du gérant commandité de la Société afin d'exécuter toute action nécessaire ou incidente liée à l'enregistrement des réductions de capital de la Société mentionnées ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société;

7. Divers.

Puis l'assemblée générale extraordinaire de la Société après délibération a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de réduire (i) le capital social de la Société pour un montant d'un million quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-un Euros (EUR 1,444,481) pour l'amener de son montant actuel de vingt millions six cent mille huit cent quarante-quatre Euros (EUR 20.600.844) à dix-neuf millions cent cinquante- six mille trois cent soixante-trois Euros (EUR 19,156,363) par annulation d'un million quatre cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-un (1,444,481) actions ordinaires de Classe K de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune et (ii) une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à cent quarante-quatre mille quatre cent quarante-huit Euros et dix Cents (EUR 144,448.10).

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide d'allouer le montant de la réduction de capital d'un million cinq cent quatre-vingt-huit mille neuf cent vingt-neuf Euros et dix Cents (EUR 1,588,929.10) aux autres réserves de la Société comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions K annulées	Valeur nominale Correspondante (en EUR)	Réserve légale Correspondante (en EUR)	Impact sur les autres réserves (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-256 797	-256 797,00	-25 679,70	282 476,70
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-192 600	-192 600,00	-19 260,00	211 860,00
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-192 600	-192 600,00	-19 260,00	211 860,00
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-320 994	-320 994,00	-32 099,40	353 093,40
Altamar Buyout Global II, FCR	-97 069	-97 069,00	-9 706,90	106 775,90
Altamar Buyout Global III, FCR	-76 269	-76 269,00	-7 626,90	83 895,90
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-308 152	-308 152,00	-30 815,20	338 967,20
Total	-1 444 481	-1 444 481,00	-144 448,10	1 588 929,10

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de réduire (i) le capital social de la Société pour un montant de cent vingt-six mille huit cent trente et un Euros (EUR 126,831) pour l'amener de son montant actuel de dix-neuf millions cent cinquante- six mille trois cent soixante-trois Euros (EUR 19,156,363) à dix-neuf millions vingt-neuf mille cinq cent trente-deux Euros (EUR 19,029,532) par annulation de cent vingt-six mille huit cent trente et un (126,831) actions ordinaires de Classe R de la Société d'un Euro (EUR1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à douze mille six cent quatre-vingt-trois Euros et dix Cents (EUR 12,683.10).

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide d'allouer le montant de la réduction de capital de cent trente-neuf mille cinq cent quatorze Euros et dix Cents (EUR 139,514.10) aux autres réserves de la Société comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions R annulées	Valeur nominale Correspondante (en EUR)	Réserve légale Correspondante (en EUR)	Impact sur les autres réserves (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-22 548	-22 548,00	-2 254,80	24 802,80
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-16 911	-16 911,00	-1 691,10	18 602,10
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-16 911	-16 911,00	-1 691,10	18 602,10
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-28 184	-28 184,00	-2 818,40	31 002,40
Altamar Buyout Global II, FCR	-8 523	-8 523,00	-852,30	9 375,30
Altamar Buyout Global III, FCR	-6 697	-6 697,00	-669,70	7 366,70
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-27 057	-27 057,00	-2 705,70	29 762,70
Total	-126 831	-126 831,00	-12 683,10	139 514,10

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de réduire (i) le capital social de la Société pour un montant de deux cent sept mille neuf cent soixante-deux Euros (EUR 207,962) pour l'amener de son montant actuel de dix-neuf millions vingt-neuf mille cinq cent trente-deux Euros (EUR 19,029,532) à dix-huit million huit cent vingt et un mille cinq cent soixante-dix Euros (EUR 18,821,570) par annulation de deux cent sept mille neuf cent soixante-deux (207,962) actions ordinaires de Classe J de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à vingt mille sept cent quatre-vingt-seize Euros et vingt Cents (EUR 20,796.20).

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide d'allouer le montant de la réduction de capital de deux cent vingt-huit mille sept cent cinquante-huit Euros et vingt Cents (EUR 228,758.20) aux autres réserves de la Société comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions J annulées	Valeur nominale Correspondante (en EUR)	Réserve légale Correspondante (en EUR)	Impact sur les autres réserves (en EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-36 971	-36 971,00	-3 697,10	40 668,10
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-27 728	-27 728,00	-2 772,80	30 500,80
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-27 728	-27 728,00	-2 772,80	30 500,80
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-46 215	-46 215,00	-4 621,50	50 836,50
Altamar Buyout Global II, FCR	-13 975	-13 975,00	-1 397,50	15 372,50
Altamar Buyout Global III, FCR	-10 980	-10 980,00	-1 098,00	12 078,00
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-44 365	-44 365,00	-4 436,50	48 801,50
Total	-207 962	-207 962,00	-20 796,20	228 758,20

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de reconnaître que, peu avant ou à la date des présentes, la Société a racheté trois cent cinquante-quatre mille deux cent trente-six (354,236) actions ordinaires de Classe O de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune, à la valeur de marché pour un montant de quatre millions cent trente-neuf mille six cent quatre-vingt-huit Euros (EUR 4,139,688). L'assemblée générale extraordinaire décide maintenant de procéder à (i) une réduction du capital social de la Société pour un montant de trois cent cinquante-quatre mille deux cent trente-six Euros (EUR 354,236) pour l'amener de son montant actuel de dix-huit million huit cent vingt et un mille cinq cent soixante-dix Euros (EUR 18,821,570) à dix-huit millions quatre cent soixante-sept mille trois cent trente-quatre Euros (EUR 18,467,334) par annulation de trois cent cinquante-quatre mille deux cent trente-six (354,236) actions ordinaires auto-détenues de Classe O de la Société d'un Euro (EUR 1) de valeur nominale chacune et (ii) une réduction d'une portion correspondante de la réserve légale s'élevant à trente-cinq mille quatre cent vingt-trois Euros et soixante Cents (EUR 35,423.60).

En application de l'article 49-8, alinéa 5), de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée, tout montant alloué à la réserve spéciale constituée en raison de l'auto-détention des actions susmentionnées et maintenant annulées en vertu des présentes devient distribuable aux actionnaires de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide que la différence entre la valeur comptable des actions annulées (la valeur nominale augmentée par la réserve légale) et le prix de rachat c'est-à-dire trois millions sept cent cinquante mille vingt-huit Euros et quarante Cents (EUR 3,750,028.40) sera payée des autres réserves de la Société comme suit:

Actionnaire	Nombre d'actions O rachetées et annulées	Valeur nominale Correspondante (en EUR)	Réserve légale Correspondante (en EUR)	Impact sur les autres réserves (en EUR)	Cancelled price (in EUR)
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA	-62 975	-62 975,00	-6 297,50	-666 672,00	735 944,50
Assurances du Crédit Mutuel Vie S.A.M.	-47 231	-47 231,00	-4 723,10	-500 004,00	551 958,10
Assurances du Crédit Mutuel IARD	-47 231	-47 231,00	-4 723,10	-500 004,00	551 958,10
LGT Capital Invest (Ireland) Ltd	-78 720	-78 720,00	-7 872,00	-833 339,40	919 931,40
Altamar Buyout Global II, FCR	-23 805	-23 805,00	-2 380,50	-252 002,00	278 187,50
Altamar Buyout Global III, FCR	-18 704	-18 704,00	-1 870,40	-198 001,00	218 575,40
Altamar Secondary opportunities IV, FCR	-75 570	-75 570,00	-7 557,00	-800 006,00	883 133,00
Total	-354 236	-354 236,00	-35 423,60	-3 750 028,40	4 139 688,00

Cinquième résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé de modifier les deux premiers paragraphes de l'article 6 des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société a un capital souscrit de dix-huit millions quatre cent soixante sept mille trois cent trente-quatre Euros (EUR 18,467,334) représenté par une (1) action de commandité A, deux cent quatre vingt dix huit mille six cent cinquante et une (298.651) actions ordinaires de Classe B, deux cent quatre vingt huit mille sept cent dix-huit (288.718) actions ordinaires de Classe C, dix neuf mille cinq cent quatre vingt six (19.586) actions ordinaires de Classe D, un million quatre cent cinquante cinq mille deux cent quatre vingt dix sept (1.455.297) actions ordinaires de Classe E, onze mille sept cent soixante six (11.766) actions ordinaires de Classe G, soixante sept mille trois cent vingt cinq (67.325) actions ordinaires de Classe H, deux millions cinquante six mille quatre cent dix neuf (2.056.419) actions ordinaires de Classe I, un million neuf cent quinze mille sept cent quarante et un (1,915,741) actions ordinaires de Classe J, dix-sept (17) action ordinaires de Classe K, un million neuf cent trente huit mille trois cent quatre vingt treize (1.938.393) actions ordinaires de Classe L, deux millions deux cent quarante et un mille huit cent cinquante sept (2.241.857) actions ordinaires de Classe M, quatre cent soixante et un mille quatre cent soixante sept (461.467) actions ordinaires de Classe N, trois cent soixante six mille trois cent quatre-vingt-quatre (366,384) actions ordinaires de Classe O, un million cinquante-trois mille huit cent quatre-vingt-huit (1.053.888) actions ordinaires de Classe P, neuf cent soixante trois mille trois cent vingt huit (963.328) actions ordinaires de Classe Q, six cent trente huit mille quatre cent douze (638,412) actions ordinaires de Classe R, un million cinq cent treize mille cent six (1.513.106) actions ordinaires de Classe S, quatre cent trente et un mille huit cent soixante sept (431.867) actions ordinaires de Classe T, un million douze mille cent vingt sept (1.012.127) actions ordinaires de Classe U, huit cent dix sept mille six cent soixante trois (817,663) actions ordinaires de Classe V, neuf cent quinze mille huit cent quatre vingt huit (915.591) actions ordinaires de Classe W, toutes nominatives et d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Les Actions Ordinaires de Classe B, de Classe C, de Classe D, de Classe E, de Classe G, de Classe H, de Classe I, de Classe J, de Classe K, de Classe L, de Classe M, de Classe N, de Classe O, de Classe P, de Classe Q, de Classe R, de Classe S, de Classe T, de Classe U, de Classe V, de Classe W, ensemble avec les actions ordinaires d'autres classes qui pourront être émises dans le futur seront dénommées ci-après les «Actions Ordinaires». Les Actions Ordinaires ainsi que l'Action de Commandité A seront dénommées ci-après une «action» ou les «actions».»

Douzième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a décidé l'autorisation à accorder à tout gérant du gérant commandité de la Société afin d'exécuter toute action nécessaire ou incidente liée aux résolutions ci-dessus, incluant mais sans limitation, l'enregistrement des réductions et augmentations de capital de la Société mentionnées ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société.

Pouvoir

Les parties comparantes donnent par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'Etude du notaire soussigné, agissant individuellement à corriger, rectifier, ratifier et signer toute erreur, omission ou fautes de frappes au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi. En cas de divergences entre les sommes écrites en chiffres et en toutes lettres, ce dernier sera déterminant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date du jour mentionné au début du document.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, lesdites personnes ont signé avec le notaire le présent acte, aucun actionnaire n'exprimant le désir de signer.

Signé: Prekub, Lahmer, Frank, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Diekirch, Actes Civils, le 05 mars 2015. Relation: DAC/2015/3792. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

[Signature électronique certifiée comprise dans le document transmis au R.C.S.L.]

Rambrouch, le 10 mars 2015.

Référence de publication: 2015039621/416.

(150045189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.

HTS Cap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.702.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of March,

Before the undersigned, Maître Henri BECK, notary resident in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

is held:

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of HTS Cap S.A., a public company limited by shares (société anonyme) having its registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (RCS) under number B 85.702 (the Company).

The Company was incorporated on December 28, 2001, pursuant to a deed drawn up by Gérard LECUIT, then notary resident in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) number 722, page 34630 of May 11, 2002. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended on February 27, 2003 pursuant to a deed drawn up by Gérard LECUIT, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial under number 357, page 17095 on April 2, 2003.

The Meeting is chaired by Frédéric FRANCKX, lawyer, residing professionally at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Gery BOUWMAN, lawyer, residing professionally at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Séamus MCCALLION, lawyer, residing professionally at 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meeting's officers having thus been appointed, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their authorised representatives, the Meeting's officers and the notary. This attendance list and the power(s) of attorney will be registered with this deed.

II. That it appears from the attendance list that all shares are present or represented. The shareholders hereby acknowledge to be fully aware of the agenda of the Meeting, which has been communicated to them in advance, and consequently waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and may deliberate and decide on the items on its agenda.

III. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Acknowledgement of the joint merger proposal providing for the absorption by the Company of its 100% subsidiary TS Invest S.A., a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme) (TS Invest);

2. Acknowledgement that all the documents required by articles 267 and 278 of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, have been deposited at the Company's registered office or its website for due inspection by the shareholders at least one month before the date of the general meeting of shareholders of the Company resolving on the joint draft merger terms;

3. Approval of the joint merger proposal and decision to carry out the merger by way of the absorption by the Company of TS Invest; acknowledgment that from an accounting point of view, the operations of TS Invest will be treated as having been carried out on behalf of the Company as from January 1, 2015; acknowledgment of the effective date of the merger between parties and of the date of enforceability of the merger towards third parties;

4. Granting of all powers to any member of the Company's board of directors and to any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg SARL, acting individually, with full power of substitution, to execute any documents and perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the merger; and

5. Any other business.

IV. That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting notes that it has been acquainted with the joint merger proposal dated January 29, 2015, published in the Mémorial, N°-285 of February 4, 2015, (the Joint Merger Proposal) in accordance with article 262 of the law of August 15, 1915 on commercial companies (the Law) and providing for the absorption by the Company of TS Invest S.A., a public company limited by shares (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 123.713 (the Company Ceasing to Exist and together with the Company, the Merging Companies or individually, a Merging Company).

Second resolution

The Meeting acknowledges that the Joint Merger Proposal and the Merging Companies' annual accounts and annual reports, to the extent such reports were required by law, of the last three financial years have been deposited at the Company's registered office for due inspection by the shareholders at least one month before the date hereof. The Meeting further acknowledges that the shareholders of each Merging Company have unanimously waived the requirement of an interim balance sheet and the obligation to inform the shareholders of any major changes in the assets and liabilities.

A certificate attesting the deposit of said documents, duly signed by an authorised representative of the Company, and an unanimous waiver of the interim balance sheet and the obligation to inform the shareholders of any major changes in the assets and liabilities will remain attached to the present deed.

Third resolution

The Meeting resolves to approve the Joint Merger Proposal and to carry out the merger by way of the absorption of the Company Ceasing to Exist by the Company, in accordance with the conditions detailed in the Joint Merger Proposal. The Meeting acknowledges (i) the dissolution without liquidation of the Company Ceasing to Exist as per the effective date by way of transfer at book value of all the assets and liabilities of the Company Ceasing to Exist to the Company, all in accordance with the Joint Merger Proposal and (ii) the cancellation, as a consequence of the merger, of the shares held by the Company in the Company Ceasing to Exist.

The Meeting further acknowledges (i) that from an accounting point of view, the operations of the Company Ceasing to Exist will be treated as having been carried out on behalf of the Company as from January 1, 2015, (ii) that the merger takes effect between the Merging Companies on the date of the concurring general meetings of the shareholders of the Merging Companies approving the merger and is enforceable towards third parties after the publication in the Mémorial of the minutes of the general meetings of the Merging Companies' shareholders approving the merger.

For the avoidance of doubt, all the intellectual property rights of the Company Ceasing to Exist are hereby transferred to the Company. The Meeting acknowledges that according to article 274 (2) of the Law, the transfer of intellectual property rights will only be enforceable towards third parties upon the completion of all formalities that need to be taken pursuant to the specific laws governing such rights and that such formalities should be completed within 6 months after the general meetings of the shareholders of the Merging Companies have approved the merger. Therefore, the Meeting appoints any director of the Company to proceed with any formalities required to enforce the transfer of all the intellectual property rights held by the Company Ceasing to Exist to the Company pursuant to this merger.

Fourth resolution

The Meeting grants all powers to any member of the Company's board of directors and to any lawyer and employee of Loyens & Loeff Luxembourg SARL, acting individually, with full power of substitution, to execute any documents and perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the merger.

Declaration

The undersigned notary states, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, having verified and certifies the existence and the validity of the legal acts and formalities incumbent upon the Company and of the Joint Merger Proposal.

There being no further business, the Meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Meeting's officers and the shareholders' authorised representative(s).

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinquième jour de mars,

Par-devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue:

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de HTS Cap S.A., une société anonyme ayant dont le siège social est situé au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 85.702 (la Société).

La Société a été constituée le 28 décembre 2001, suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire en ce temps de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) numéro 722 page 34630 du 11 mai 2002. Depuis, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 27 février 2003, suivant acte reçu par Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 357 page 17095, le 2 avril 2003.

L'Assemblée est présidée par Frédéric FRANCKX, avocat, demeurant professionnellement au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président nomme Gery BOUWMAN, avocat, demeurant professionnellement au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme secrétaire.

L'Assemblée nomme Séamus MCCALLION, avocat, demeurant professionnellement au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, comme secrétaire.

Le bureau de l'Assemblée ayant été formé, le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par eux ou leurs mandataires, par le bureau de l'Assemblée et le notaire. Ladite liste de présence et la (les) procuration(s) seront enregistrée(s) avec le présent acte.

II. Qu'il appert de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Les actionnaires, par les présentes, reconnaissent être pleinement au courant de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué à l'avance et renoncent en conséquence aux formalités de convocation. L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer et décider sur les points de son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Prise d'acte du projet commun de fusion prévoyant l'absorption par la Société de sa filiale détenue à 100% TS Invest S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois (TS Invest);

2. Prise d'acte que tous les documents requis en conformité avec les articles 267 et 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été déposés au siège social de la Société ou publiés sur son site internet pour que les actionnaires puissent en prendre connaissance au moins un mois avant la date de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires de la Société appelée à se prononcer sur le projet commun de fusion;

3. Approbation du projet commun de fusion et décision d'accomplir la fusion par l'absorption par la Société de TS Invest; prise d'acte que, d'un point de vue comptable, les opérations de TS Invest seront traitées comme si elles avaient été accomplies pour le compte de la Société à compter du 1^{er} janvier 2015; prise d'acte de la date effective de la réalisation de la fusion entre les parties et de la date d'opposabilité de la fusion aux tiers;

4. Octroi de tous les pouvoirs à tout membre du conseil d'administration de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg SARL, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin de signer tout document et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la fusion; et

5. Divers.

IV. Que l'Assemblée a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée note qu'elle a pris connaissance du projet commun de fusion daté du 29 janvier 2015, publié au Mémorial, N°- 285 daté du 4 février 2015 (le Projet Commun de Fusion) conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et prévoyant l'absorption par la Société de TS Invest S.A., une société anonyme constituée et existant selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.713 (la Société Absorbée et ensemble avec la Société, les Sociétés qui Fusionnent ou individuellement une Société qui Fusionne).

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte que le Projet Commun de Fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion annuels, dans la mesure où lesdits rapports sont exigés par la loi, des trois derniers exercices sociaux des Sociétés qui Fusionnent ont été déposés au siège social de la Société ou, pour que les actionnaires puissent en prendre connaissance au moins un mois avant la date des présentes. L'Assemblée prend en outre acte que les actionnaires de chaque Société qui Fusionne ont unanimement renoncé à l'exigence d'un bilan intérimaire ainsi qu'à l'obligation d'informer les actionnaires de tout changement majeur intervenu dans l'actif et le passif.

Un certificat attestant le dépôt desdits documents, dûment signé par un représentant autorisé de la Société, ainsi que la renonciation unanime au bilan intérimaire et à l'obligation d'informer les actionnaires de tout changement majeur intervenu dans l'actif et le passif, resteront annexés au présent acte.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le Projet Commun de Fusion et d'accomplir la fusion par voie d'absorption de la Société Absorbée par la Société, conformément aux conditions détaillées dans le Projet Commun de Fusion. L'Assemblée prend acte (i) de la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée à la date de prise d'effet par le transfert, à la valeur comptable, de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société, en conformité avec le Projet Commun de Fusion et (ii) de l'annulation, comme conséquence de la fusion, des actions détenues par la Société dans la Société Absorbée.

L'Assemblée prend ensuite acte (i) que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme si elles avaient été accomplies pour le compte de la Société à compter du 1^{er} janvier 2015, (ii) que la fusion prend effet entre les Sociétés qui Fusionnent à la date des assemblées générales concordantes des actionnaires des Sociétés qui Fusionnent décidant de la fusion, et ne produit ses effets à l'égard des tiers qu'après la publication au Mémorial des procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires des Sociétés qui Fusionnent décidant de la fusion.

Pour lever toute ambiguïté, tous les droits de propriété intellectuelle de la Société Absorbée sont par les présentes transférés à la Société. L'Assemblée reconnaît que conformément à l'article 274 (2) de la Loi, le transfert des droits de propriété intellectuelle n'est opposable aux tiers, qu'une fois accomplies toutes les formalités nécessaires prévues par les lois spéciales régissant lesdits droits de propriété intellectuelle, et que ces formalités doivent être accomplies dans un délai de six (6) mois à compter des assemblées générales des actionnaires des Sociétés qui Fusionnent décidant de la fusion. Par conséquent, l'Assemblée désigne tout administrateur de la Société à l'effet d'accomplir toute formalité exigée pour procéder au transfert à la Société de tous les droits de propriété intellectuelle détenus par la Société Absorbée, conformément à la présente fusion.

Quatrième résolution

L'Assemblée donne tous les pouvoirs à tout membre du conseil d'administration de la Société et à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg SARL, chacun agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin de signer tout document et d'accomplir toutes les actions et les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la fusion.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément à l'article 271(2) de la Loi, avoir vérifié, et atteste l'existence et la légalité de tous actes et formalités incombant à la Société, ainsi que du Projet Commun de Fusion.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est ajournée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le bureau et le(s) mandataire(s) des actionnaires.

Signé: F. FRANCKX, G. BOUWMAN, S. MCCALLION, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher, Actes Civils, le 09 mars 2015. Relation: GAC/2015/1915. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 09 mars 2015.

Référence de publication: 2015039181/200.

(150044167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2015.

MGF Lux Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 194.351.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Apparel Sourcing Holding Company, a Cayman Islands exempt company incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Ms. Madia Camara, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 15 December 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “MGF Lux Holdings” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the rights belonging to the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the board of managers may be composed of class A managers and class B managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the

reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, of which at least one (1) is a class A manager and one (1) is a class B manager (if such have been appointed), is present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers, of which at least one (1) is a class A manager and one (1) is a class B manager (if such have been appointed), present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by one (1) class A manager and one (1) class B manager jointly. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) class A manager and one (1) class B manager jointly.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, and in the case of appointment of A and B managers, by the joint signature of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of February of each year and shall end on the thirty-first of January of the following year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation. In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 January 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twenty thousand (20,000) shares issued have been subscribed by Apparel Sourcing Holding Company, aforementioned, for the price of twenty thousand US dollars (USD 20,000);

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twenty thousand US dollars (USD 20,000) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

(i) Stefan Kaluzny, born in New York, USA on 5 June 1966, professionally residing at 9 West 57th Street, 31st Floor, New York, NY 10019, USA, as a Class A Manager; and

(ii) Véronique Marty, born in Nancy, France on 30 March 1977, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, as a Class B Manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Apparel Sourcing Holding Company, une exempt company de droit des Iles Caïmans constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans,

dûment représentée par Madame Madia Camara, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 décembre 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «MGF Lux Holdings» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à

la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts des droits appartenant aux survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Des assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé à un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut être composé de gérants de catégorie A et gérants de catégorie B.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, dont au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B (si de tels gérants ont été nommés), sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants, dont au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B (si de tels gérants ont été nommés), présents ou représentés à cette réunion. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer

son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B conjointement. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B conjointement.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux (2) gérants, et dans le cas de nomination des gérants de catégories A et B, par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 19. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier février de chaque année et se termine le trente-et-un janvier de l'année suivante.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation. En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette

dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 janvier 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les vingt mille (20.000) parts sociales émises ont été souscrites par Apparel Sourcing Holding Company, susmentionnée, pour un prix de vingt mille dollars américains (USD 20.000).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée indéterminée:

(i) Stefan Kaluzny, né(e) à New York, USA le 5 juin 1966, résidant professionnellement au 9 West 57th Street, 31st Floor, New York, NY 10019, USA, en tant que Gérant de catégorie A; et

(ii) Véronique Marty, née à Nancy, France le 30 Mars 1977, résidant professionnellement à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que Gérant de catégorie B.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. CAMARA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63767. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Référence de publication: 2015022895/491.

(150026112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Silver Point Luxembourg Platform S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 114.380.

Suite à un changement d'adresse de Mme Katarzyna WARTAK, Gérant de la Société, il y a lieu de modifier les données comme suit: Mme Katarzyna WARTAK réside dorénavant au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Référence de publication: 2015023073/10.

(150026904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

FPI LUX S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 157.642.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am neunundzwanzigsten Tag des Monats Januar;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung (die „Versammlung“) die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete und bestehende Aktiengesellschaft, qualifiziert als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen „FPI LUX S.A., SPF“, mit Sitz in L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 157642, (die „Gesellschaft“), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 17. Dezember 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 403 vom 1. März 2011,

und deren Satzungen (die „Statuten“) seitdem nicht mehr abgeändert wurden.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Gilles VOGEL, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Der Vorsitzende beruft Frau Maria FIGUEIREDO, Angestellte, beruflich wohnhaft in L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, zur Schriftführerin.

Die Versammlung bestellt Frau Mena MONTEIRO, Chef-Buchhalterin, beruflich wohnhaft in L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, zur Schriftführerin, als Stimmzählerin.

Der Vorstand der Versammlung war damit bestellt und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1) Beschlussfassung die Gesellschaft, in Übereinstimmung mit dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, vorzeitig aufzulösen und zu liquidieren;

2) Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Rechnungskommissars der Gesellschaft;

3) Ernennung eines Liquidators sowie Festlegung dessen Befugnisse;

4) Verschiedenes.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar „ne varietur“ unterzeichnet, dieser Urkunde beigegeben wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten.

Keine weiteren Einberufungsmittelungen waren erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann hat die Versammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

In Übereinstimmung mit dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, beschließt die Versammlung die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidation.

Zweiter Beschluss

Im Anschluss an den vorangehenden Beschluss beschließt die Versammlung die Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts „EUOTRUST“, mit Sitz in L-2520 Luxembourg, 33, Allée Scheffer, eingetragen im Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 86381, zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen und ihr folgende Befugnisse zu erteilen:

Der Liquidator hat die weitesten Befugnisse, die in Artikel 144 bis 148 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie abgeändert, festgelegt sind.

Der Liquidator kann alle Handlungen vornehmen, die der Artikel 145 vorsieht, ohne die Genehmigung der Hauptversammlung zu beantragen in den Fällen, in denen sie zu beantragen ist.

Der Liquidator kann das Hypothekenregister davon freistellen, eine automatische Eintragung vorzunehmen; auf alle dinglichen Rechte, Vorzugsrechte, Hypotheken, Anfechtungsverfahren verzichten; jegliche Pfändung aufheben, gegen oder ohne Zahlung aller Vorzugseintragungen, Hypothekeneintragungen, Übertragungen, Pfändungen, Anfechtungen oder anderer Belastungen.

Der Liquidator ist von der Bestandsaufnahme befreit und kann sich auf die Konten der Gesellschaft berufen.

Der Liquidator kann, auf eigene Verantwortung, für spezielle oder spezifische Operationen, seine Befugnisse an einen oder mehrere Bevollmächtigte delegieren, für eine Zeit, die er festlegt.

Der Liquidator kann die Aktiva der Gesellschaft in bar oder als Sachleistung an die Gesellschafter verteilen, nach seinem Willen im Verhältnis zu der Beteiligung der Gesellschafter am Gesellschaftskapital.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Tätigkeiten der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars, welche sie für die Gesellschaft bis zum heutigen Tage ausführten, anzuerkennen, zu bestätigen und zu übernehmen.

Die Versammlung beschließt außerdem auf jeden Rechtsanspruch, welche die Gesellschaft gegenüber den Verwaltungsratsmitgliedern und des Kommissars, im Zusammenhang mit der Führung der Gesellschaft haben könnte, zu verzichten und ihnen volle Entlastung für die Ausführung ihrer jeweiligen Mandate zu erteilen.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr neunhundert Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: G. VOGEL, M. FIGUEIREDO, M. MONTEIRO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 3 février 2015. Relation: 2LAC/2015/2404. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 10 février 2015.

Référence de publication: 2015022614/84.

(150027111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Exliquo Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 193.730.

Extrait de la résolution de l'Associé Unique en date du 2 février 2015

Première résolution

L'Associé Unique décide que les catégories de gérant, «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B» sont supprimées.

Seconde résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Yvon LAURET, gérant de catégorie A, né le 5 janvier 1967, à Algrange (France), demeurant professionnellement au 58, rue Glesener L-1630 Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le nombre de gérant de deux à un.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015021679/19.

(150025369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.
